

CRISE SANITAIRE DE LA COVID 19 :

MESURES D'URGENCE POUR NOS COMMERCES DE PROXIMITÉ

Mathieu Klein, François Werner, 1er vice-président du Grand Nancy en charge du développement économique, et Areski Sadi, adjoint de la Ville de Nancy délégué au commerce, demandent davantage d'équité entre les types de commerces et annoncent un état d'urgence des commerces grands nancéiens.

Aujourd'hui, la priorité politique réside dans la gestion de la crise sanitaire. Nous réaffirmons avec force que cette priorité n'est pas négociable.

Néanmoins, l'insuffisante anticipation du confinement conduit à des injustices et des incohérences qui nuisent à l'acceptation des règles strictes imposées par la crise sanitaire et génère une colère justifiée..

Les modalités de confinement renforcent incontestablement le déséquilibre économique, déjà important entre petits commerces / grande distribution et géants du net. Ce n'est pas acceptable en l'état de regarder disparaître nos commerces de proximité.

Les commerçants de proximité ont réalisé d'importants efforts d'investissement pour pouvoir accueillir leurs clients dans des conditions sanitaires adaptées et sécurisées. Nous entendons l'émotion et les craintes des commerçants frappés par les mesures de fermeture imposées par le Gouvernement.

Aujourd'hui, la notion de commerces de première nécessité est définie par des critères qui sont à l'évidence difficiles à justifier au regard de leur application concrète.

Le Gouvernement doit entendre la colère légitime des artisans, petits commerçants, indépendants.

Les décisions prises à la hâte concernant les rayons culturels de la grande distribution ne sont pas suffisantes. Nous demandons une cohérence de traitement et demandons de reconsidérer la notion de commerce ouvert durant la crise.

Il faut rechercher le juste équilibre entre ouverture des commerces et responsabilité sanitaire, mettre le curseur au bon endroit. L'avenir de nos centres-villes est en jeu, c'est pourquoi nous avons décidé en urgence de nous mobiliser.

NOS PROPOSITIONS

1. Agir auprès du Premier Ministre, en lien avec France Urbaine pour demander un réexamen de la notion ambiguë de commerces non essentiels.

2. Agir pour développer un plan d'action d'urgence en direction des commerces de proximité métropolitains.

Permettre aux commerçants et artisans locaux de disposer gratuitement des mêmes armes que les grands acteurs du commerce en ligne : offre large et diversifiée, efficacité et variété des offres de livraisons, visibilité.

« Achetez-GrandNancy.fr » : plus de trafic, plus de commerçants et de produits, plus de services, livraison gratuite :

- Une campagne de communication « Achetez Grand Nancy » autour de l'engagement et du réflexe citoyen pour sauver nos commerces.
- Accompagnement individuel et gratuit des commerçants pour développer leur e-boutique.
- Prise en charge des frais de livraison par la Métropole pendant la période du confinement pour les commerçants et enrichissement de l'offre de services de livraison avec des dispositifs locaux (coopérative coursiers, partenaires locaux...). Les commerçants adhérents à la plateforme ont d'ores et déjà la possibilité de proposer six modes de livraison et retrait à leurs clients :
 - Retrait en magasin (Click & Collect)
 - Colissimo Suivi, Chronopost, Chronofresh
 - Livraison en points relais (Mondial Relay) pour les commerçants adhérents
 - Certains commerçants proposent également la livraison à domicile par leurs propres moyens.

3. Mesures pour favoriser l'achat des habitants

- Le dispositif « Bons d'achat bonifiés » a été mis en place dès le mois d'août 2020 pour favoriser le pouvoir d'achat des Nancéiens et inciter l'achat dans les commerces de la ville. Une nouvelle impulsion sera donnée durant le confinement et pour accompagner les commerçants en sortie de confinement.
- Améliorer l'accès au centre-ville pour favoriser la consommation locale : les places de livraison seront transformées en place mixte (livraison le matin/ gratuit 30mn l'après-midi) afin de faciliter les achats du quotidien et le click-and-collect pendant le confinement.
- La Métropole appliquera la gratuité des transports en commun tous les week-ends à partir du 6 décembre 2020.
- La Métropole a voté en juillet 2020 le dégrèvement de CFE pour les secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport, culture, les entreprises de secteurs connexes pour toute l'année 2020 (soit 567 988 € pour 965 établissements).

4. Accompagner les commerçants à l'accès aux aides publiques proposées par l'État, la Région et la Métropole et soulager leur trésorerie.

- Accompagnement au quotidien des commerçants dans la sollicitation des aides financières nationales, régionales et locales.
- Une exonération complète des droits de terrasses pour les commerçants nancéiens est proposée à délibération du conseil municipal de la Ville de Nancy du 2 novembre pour l'année 2020 (510 000€).

Mathieu Klein a indiqué :

« J'ai demandé au Préfet l'organisation d'une rencontre en urgence avec les élus et les associations de commerçants afin de co-construire des solutions locales respectueuses d'un protocole sanitaire très strict et rétablissant l'équité entre les commerces. Nos concitoyens doivent respecter strictement les règles de confinement et ne pas multiplier les sorties, mais ils doivent aussi pouvoir consommer près de chez eux et contribuer ainsi à soutenir nos commerces de ville ».